

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 30  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2021  
Réuni le : 24/06/2021  
Sous la présidence de : Jacques Lebrun  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2021  
Réuni le : 24/06/2021  
Sous la présidence de : Jacques Lebrun  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ia Achat de casiers  
IIa Règlement intérieur  
IIb Bilan de fin d'année  
IIc AED, AESH  
IId Organisation de la fin d'année scolaire et de la rentrée de septembre

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Casiers

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 29  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2021  
Réuni le : 24/06/2021  
Sous la présidence de : Jacques Lebrun  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'achat de deux vestiaires de 8 casiers.**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :  
CASIERS - achats de 2 vestiaires de 8 casiers

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2021

Réuni le : 24/06/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 17/06/2021

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur**

Modifications

Oui     Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                      17

Pour :    17

Contre :    0

Abstentions :                                      0

Blancs :    0

Nuls :    0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2021

Réuni le : 24/06/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3 Quotité de travail :100% Mission confiée :Surveillance - Aide aux devoirs

Rémunération :selon réglementation en vigueur Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
RUE DE LA PAIX  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2021

Réuni le : 24/06/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3 Quotité de travail :Selon la Direction académique Mission confiée :Accompagnement

Rémunération :Selon réglementation en vigueur Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0